

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE(articles L2123-1, R2123-4 à R2123-6 et R2131-12 du Code de la Commande Publique)**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de la Farlède**

Correspondant : Monsieur le Maire
 Hôtel de ville - 140, Place de la liberté
 83210 La Farlède
 Tel : 04 94 27 85 85
 Site de la ville : <http://www.lafarlede.fr>

Fax : 04 94 27 85 70

Objet du marché : REALISATION D'UNE CLASSE DE MATERNELLE « PETITE SECTION » AVEC DORTOIR ASSOCIE A L'ECOLE MARIE CURIE- 3^{ème} Partie.**Type de marché:** Travaux **Type de procédure :** Procédure adaptée**Quantité ou étendue globale :** La présente consultation concerne SIX lots donnant lieu à six marchés passés sous la forme de marchés à prix global et forfaitaire. Les autres lots permettant la réalisation des travaux ont fait l'objet d'une procédure en amont.**Date prévisionnelle de commencement des travaux : Avril 2021****Prestations divisées en lots :** oui

| N° LOT | INTITULE DU LOT |
|--------|---|
| 3 | Couverture - Etanchéité |
| 4 | Menuiseries extérieures et intérieures bois |
| 5 | Bardage |
| 6 | Doublage - cloisons- faux plafonds |
| 7 | Revêtements de sols- murs |
| 8 | Peinture intérieure et extérieure - nettoyage |

Conformément à l'article R2151-9 2° du Code de la Commande Publique, l'acheteur public impose aux candidats de chiffrer les variantes suivantes :

- **Lot n°5 :**
 - o **ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR - FINITION ENDUIT MINCE y compris Echafaudage – Façade Ouest**
- **Lot n°6 :**
 - o **DOUBLAGE PAR CONTRE CLOISON – FACADE OUEST**
 - o **DOUBLAGE PAR COMPLEXE ISOLANT – FACADE OUEST**

Variantes à l'initiative du candidat : Refus de variante.**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Les dépenses seront imputées au budget communal de l'année en cours.
 Paiement par mandat administratif.

Le paiement des sommes dues interviendra sur présentation d'une facture, selon les modalités et délais définis au CCAP.

Les modalités de financement du marché sont définies au CCAP et s'exécutent conformément aux prescriptions des articles L2191-1 à L2191-8 et R2191-1 à R2191-63 du code de la commande publique.

Il pourra être prévu le versement d'une avance pour prestation d'un montant supérieur à 50 000 euros HT et d'une durée d'exécution supérieure à deux mois, sauf en cas de renoncement de la part du titulaire. Il est prévu d'appliquer une retenue de garantie égale à 5% du montant du montant du marché.

Forme juridique Le candidat est soit un opérateur économique unique pouvant exécuter toutes les prestations, soit un groupement d'opérateurs économiques solidaires ou de préférence conjoint avec solidarité du mandataire.**Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.****Unité monétaire utilisée, l'euro****Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- Valeur technique de l'offre (60%)
- Prix des travaux (40%)

L'acheteur public se réserve le droit de négocier avec les opérateurs économiques ayant remis une offre pertinente.

Les sous critères sont précisés dans le règlement de la consultation du dossier de consultation des opérateurs économiques.

Date limite de réception des offres : Le 12/04/2021 à 12h dernier délai**Délai minimum de validité des offres :** 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.**Numéro de référence attribué par le l'acheteur public :** 06-2021**Consultable et/ou téléchargeable en ligne sur le profil acheteur de l'acheteur public :** www.marches-securises.fr**Le dépôt des réponses s'effectue OBLIGATOIREMENT par voie électronique via le profil acheteur de l'acheteur public : www.marches-securises.fr****La signature électronique n'est pas exigée.****Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Toulon
 5 rue Racine - 83041 Toulon Cedex 9
 Tél : 04 94 42 79 30
 Courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Grefe du tribunal administratif de Toulon
 5 rue Racine - 83041 Toulon Cedex 9
 Tél : 04 94 42 79 30
 Courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 25/03/2021